

DECLARATION DE LA PRESIDENCE DE L'UNION EUROPEENNE SUR LA POURSUITE DE LA COLONISATION DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS ET A JERUSALEM-EST

"La Présidence du Conseil de l'Union européenne est profondément préoccupée par la décision des autorités israéliennes d'approuver la construction de 400 logements dans la colonie de Neve Yacov et de lancer un appel d'offres pour 286 et 130 logements dans les colonies de Beitar Illit et Har Homa.

Cette décision contribue à affaiblir la crédibilité du processus diplomatique en cours.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne rappelle que l'implantation des colonies où que ce soit dans les Territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est illégale au regard du droit international. Les activités de colonisation préjugent du résultat des négociations sur le statut final et compromettent la viabilité d'une solution concertée prévoyant la coexistence de deux Etats.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne appelle les deux parties, Israël et l'Autorité palestinienne, à respecter les engagements qu'ils ont respectivement réitérés à Annapolis au titre de la Feuille de route, et donc Israël au gel complet des activités de colonisation, y compris celles liées à la "croissance naturelle", y compris à Jérusalem-Est, et au démantèlement des colonies de peuplement sauvage créées depuis 2001".